

# Le mot du Maire...

## APRÈS LE VOTE DES BUDGETS DE L'ANNÉE 2016

Le conseil municipal a été appelé, le mois dernier, à se prononcer sur les comptes administratifs de l'année 2015, c'est-à-dire sur la façon dont a été exécuté le budget de l'année écoulée et sur les budgets pour l'année 2016.

Je voudrais présenter les conclusions essentielles qui ressortent des chiffres enregistrés.

### Sur l'année 2015, on peut noter :

-Une diminution importante des frais de gestion courante grâce à l'attention portée essentiellement sur les consommations d'eau, d'électricité au parking pour camping-car et au terrain des sports.

-Une forte augmentation des recettes des parkings, ce qui permet d'y réaliser les travaux pour l'entretien et l'amélioration.

-Une augmentation des recettes des locations des chalets en fin d'année et enfin le versement du solde du crédit-bail du camping.

L'excédent important enregistré en fin d'exercice a permis de dégager un crédit de 385 365 euros en fonctionnement qui a naturellement été retrouvé dans le budget 2016 de la commune.

## LE BUDGET 2016 DE LA COMMUNE: LES POINTS ESSENTIELS :

-Nous avons dû nous résoudre à une légère augmentation des impôts locaux : + 1% des taux (+3 718 euros) en raison de la baisse continue de dotations de l'Etat et des besoins à couvrir pour répondre aux engagements de la Commune.

-Nous avons également décidé du principe d'un emprunt de 100 000 euros afin de permettre éventuellement de réaliser un certain nombre de travaux dont la réalisation reste toutefois subordonnée à l'octroi de certaines subventions. Bien que l'endettement par habitant reste élevé ceci est possible dans la mesure où deux emprunts arrivent à échéance en 2015 et 2016.

-les travaux essentiels envisagés concernent la voirie, (rue Haute des Bruyères et rue de la Troménie, des aménagements venelle toul Prichen, route du Mez, lotissement de Kerjacob...), les bâtiments communaux (réfection de la façade arrière du Musée, sanitaires handicapés au parking des Bruyères, réfection de l'autel du Rosaire de l'église, démolition de la salle du troisième âge et aménagement de cet espace), création d'un skate park...

Je voudrais enfin évoquer deux sujets qui nous tiennent toujours à cœur et nous mobilisent beaucoup :

-**Le lotissement « Le Clos du Névet »** : Après avoir allégé le cahier des charges, et le règlement, harmonisé les prix et créé une incitation pour les jeunes ménages, l'intérêt des acquéreurs potentiels s'est à nouveau manifesté. Quelques compromis et quelques ventes ont été signés. En outre, après négociation, Habitat 29 a accepté de procéder à des acquisitions pour réaliser 6 pavillons, la commune percevant à ce titre un prix de 120 000 euros.

Cette situation ne doit pas nous faire oublier qu'il reste encore de nombreux lots disponibles et que le prêt-relais contracté précédemment a coûté, à cette date la somme de 78 000 euros en intérêts ! Ce prêt venant à échéance en mars, il a fallu en contracter un autre de 730 000 euros... dans l'attente de la vente de l'ensemble des lots.

-**Des économies de fonctionnement** qu'il convient de continuer à réaliser dans tous les domaines. A cet égard, on devra s'attacher aussi à la gestion du Centre de Loisirs, l'ALSH, qui constitue une charge importante notamment en raison des absences de certains personnels. Il est évident que ce service proposé par la commune doit demeurer dans des limites acceptables pour les contribuables. Nous allons y veiller de façon rigoureuse.

## ÉLAGAGE ET ENTRETIEN DES TALUS :

Les tempêtes successives de l'hiver ont laissé des traces dans nos campagnes. Ici et là, dans les chemins ou sur les routes jonchent des branches, plus ou moins grandes, parfois des troncs d'arbres qui pendent sur les bords des talus... Dans l'urgence, les techniciens municipaux font le nécessaire, et le font bien.

Il est nécessaire de rappeler aux propriétaires que l'élagage des arbres qui débordent sur la voie publique est une obligation à leur charge.

Il en est de même de l'entretien des talus en bord de routes dont on voit des branches qui glissent parfois sur l'espace public.

Il y a là une question de sécurité et aussi un souci de propreté auquel chacun est tenu pour le bien de tous.

On ne peut attendre que les services de la Commune se substituent aux obligations de chacun.

Merci à tous de respecter cette obligation.

Un arrêté municipal concernant ce dossier va être signé incessamment.

# Tourisme ...

Le tourisme, un atout pour tous

Nous entendons souvent des habitants de communes voisines nous dire combien nous avons la chance d'avoir une activité et une animation toute l'année à Locronan. Et, c'est vrai que l'on s'en rend compte lorsqu'il nous arrive de passer dans des villages, parfois proches de chez nous, où il n'existe plus un seul commerce ni aucun service public, parfois depuis plusieurs années.

De façon paradoxale, nous entendons parfois des habitants se plaindre ici de la place prépondérante qui serait accordée au tourisme et par voie de conséquence aux commerçants qui seraient les seuls bénéficiaires de cette situation.

La question se pose et mérite réflexion : que serait Locronan aujourd'hui s'il n'y avait pas de tourisme et de commerçants ?

De même, que serait une commune rurale s'il n'y avait plus d'agriculture ? Que serait une commune urbaine s'il n'y avait plus d'activité économique et par conséquent plus d'emplois ?

Que serait une ville s'ils ne s'y trouvaient plus d'établissements scolaires, universitaires ou hospitaliers ?

Locronan a l'avantage que beaucoup nous envient de posséder un patrimoine remarquable, une église et une place classées, des ruelles et des chapelles soigneusement entretenues et préservées par des générations, avec tant de soin. Reconnaissons que ce patrimoine exceptionnel appartient un peu à tous. L'histoire et la culture ne sont pas nos propriétés exclusives que nous devons garder jalousement pour nous seuls.

La contrepartie est évidente : l'afflux des visiteurs pratiquement à toutes saisons engendre une activité économique conséquente. Elle est créatrice d'emplois.

Il est possible de trouver ici de commerces ouverts toute l'année, un bureau de poste, une gendarmerie, un distributeur bancaire, une école, un centre de loisirs, une vie associative ouverte au plus grand nombre. Ici, des jeunes lycéens et étudiants peuvent trouver plus facilement qu'ailleurs un emploi saisonnier.

La notoriété de Locronan donne une plus-value réelle aux propriétés privées qui, en cas de cession, trouvent généralement des acquéreurs sans grand délai.

Voilà les conséquences de l'activité touristique pour tous les habitants de la commune. Elles débordent les frontières de notre territoire.

Acceptons avec plaisir cette particularité que tant nous envient.

A l'évidence, le bilan est positif non seulement sur le plan économique, celui de l'emploi (direct et induit), mais aussi pour chacun de nous.



# Urbanisme ...

## Permis de construire

M. Grégory Béon et Mme Déborah Le Nair – 20 Vieille Route de Plonévez : accord le 22/10/2015 pour la construction d'une maison d'habitation.

Mme Corinne Paul – 6 Hent ar Mor : accord le 13/11/2015 pour la construction d'une maison d'habitation.

M. Didier Calvez – 8 Hent ar Balan : accord le 19/11/2015 pour la construction d'une maison d'habitation.

M. Steven Savina et Mme Virginie Goardon – 258 Route de Goulet Ar Guer : accord le 07/12/2015 pour l'extension d'une maison d'habitation.

M. Christian Lamblé et Mme Hélène Ansquer – 1493 Route de Moellien - Penharos: accord le 24/12/2015 pour l'extension et la rénovation d'une maison d'habitation.

M. et Mme Daniel Croq – 20 Impasse du Creac'h: accord le 20/01/2016 pour l'extension et la rénovation d'une maison d'habitation.

## Déclarations préalables

Mme Catherine Louboutin – 1 – Venelle du Prieuré : accord le 25/11/2015 pour la rénovation de la toiture, le remplacement de la porte d'une remise et le changement de destination du garage.

Habitat 29 – Venelle des Hortensias et Venelle du Lavoit: accord le 07/12/2015 pour l'édification de clôtures en remplacement des clôtures existantes.

M. et Mme René Berlivet – 1 rue Moal : accord le 21/12/2015 pour le remplacement de la toiture existante en ardoises et la pose de 2 fenêtres de toit.

Mme Françoise Monshouwer – 8 rue des Charrettes: accord le 14/12/2015 pour la réfection de joints.

Mme Maryse Cariou – Route de Gorréquer : accord le 14/01/2016 pour des travaux de maçonnerie de pierres en façade Sud.

M. et Mme Jean Le Guillou – 2 Chemin de Bonne Nouvelle : accord le 28/01/2016 pour la construction d'une véranda

# Sauver son prochain...

La capacité de notre pays à faire face aux risques et aux menaces repose sur le professionnalisme et l'engagement des services de sécurité et de secours mais aussi sur l'aptitude de chacun de nous à être acteur de notre propre sécurité. Ces dernières semaines, nombre de nos concitoyens ont manifesté leur volonté de mieux se préparer aux situations de crise en étant notamment formés aux premiers secours.



Il nous a paru nécessaire d'apporter une réponse à cette demande dans un contexte où la part des citoyens déjà formés reste faible. La sensibilisation et la formation aux gestes qui sauvent est de nature à permettre à chacun d'être acteur en situation de crise, sans pour autant se substituer aux services de secours d'urgence et aux forces de l'ordre.

C'est ainsi que le 18 mars à l'espace Ti Lokorn, une première session réunissant une vingtaine de personnes a permis à l'Adjudant Chef Frank CHOLAY et au Sergent Chef Yann MOULLEC du Centre D'incendie et de Secours de DOUARNENEZ, de les initier aux premiers secours pour les gestes qui sauvent (alerter, masser, défibriller\*, poser un garrot).

\*Pour rappel : un défibrillateur est installé sur le pignon de la poste

## LE 28 MAI : JOURNEE NATIONALE CITOYENNE

A cette occasion, nous vous invitons à vous joindre à l'équipe qui se constitue pour l'amélioration du site du terrain de sports. Rendez-vous sur place à 9 heures. Pour nos enfants le lieu verra bientôt naître une piste de skate park et un terrain de bosses. En fonction de l'importance de l'équipe et de son engagement, le projet pourra évoluer. N'hésitez pas à vous inscrire et faites nous part de vos disponibilités et compétences.

[journecitoyennelocronan@orange.fr](mailto:journecitoyennelocronan@orange.fr) – Mairie de locronan : 02-98-51-80-80

## Etat-Civil...



**Naissances :** COUAMME Alfred le 31/10/2015.  
CONNAN Léandre le 14/02/2016.  
PARDO Morgan le 23/03/2016.

**Décès :** COADOU Georgette le 28/10/2015.  
LOUSSOUARN Paul le 30/11/2015.  
KEROULLAS Dorian le 30/01/2016.  
JEZEQUEL Pierre le 22/03/2016.  
LOUBOUTIN Joseph le 25/03/2016.  
BRELIVET Yvonne le 04/04/2016.

## L'Hêtre de vie et le Chêne du souvenir...

L'arbre est le symbole par excellence de la vie en perpétuelle évolution. Il est toujours associé à ce qui est vivant et créateur. Alors, pourquoi le Chêne planté pour nos chers disparus? Tout simplement car il symbolise la majesté et que le souvenir est toujours vivant en nos coeurs ; il ne cesse d'évoluer, nous accompagnant à chaque instant.

Le Hêtre, l'arbre de la fécondité et par extension celui de la patience, regarde vers l'avenir. Il grandira avec bonheur en même temps que l'enfant avec qui il est né, enfonçant au plus profond ses racines afin de lui conférer une grande et belle place dans notre terroir.

En présence des familles, ce jardin sera inauguré le 30 Avril.

# Conseil municipal du 29 Février 2016 extraits-suite

D'autres décisions ont été adoptées lors du conseil, entre autres :

- ◆ Trois autorisations de cessions de délaissés de voirie ont été accordées à l'unanimité : au lieu dit « le menec » : 196 m<sup>2</sup>, rue des ajoncs : 276 m<sup>2</sup>, goulit ar guer : environ 100 m<sup>2</sup> (autorisation de principe)
- ◆ Création d'un poste d'animateur suppléant sous forme de contrat d'avenir (contrat aidé) :  
Pour pallier les absences d'agents au sein du Centre de loisirs et à l'école, Monsieur Le Maire propose de recruter un agent sous forme de contrat d'avenir sur la base de 35 heures hebdomadaires.  
Cette démarche présente plusieurs avantages : elle permet d'une part d'introduire de la flexibilité dans la gestion du personnel, elle permet de faire des économies par rapport à un recrutement classique et elle favorise l'intégration d'un jeune agent dans le monde du travail en lui faisant bénéficier d'une expérience significative et d'une formation de 150 heures. Les contrats d'avenir intéressent plus particulièrement le secteur non marchand. Il concerne entre autres les jeunes de 16 à 25 ans. Il est conclu pour un an renouvelable dans la limite de 36 mois.  
Le coût pour un contrat avenir en temps complet avec prise en charge d'une formation et des congés est de : 9048 €/an soit : salaires (561.6\*12 = 6739.20) + formation et remplacement pdt formation (2308.80).  
Le coût d'un agent recruté à plein temps sur la base d'un indice de 321 comme pratiqué à Locronan, revient à 25 784.44 € charges comprises dont un mois de congés payés. Le gain, au regard du seul aspect financier, est estimé à : 16 736.44 €.
- ◆ Autorisation à l'unanimité de recrutement d'un agent affecté à l'entretien des espaces verts sous forme de contrat d'accompagnement vers l'emploi (contrat aidé)
- ◆ Autorisation de principe de renouvellement de crédit pour le « clos du Nevet » à hauteur de 730 000 €
- ◆ Modification des lieux dits au quartier de « Tresseol » : « venelle de la métairie » au lieu de « venelle de Tresseol »  
-« impasse du manoir » au lieu de « impasse de Tresseol »

*L'intégralité du conseil municipal est consultable en mairie ou sur le site de la ville*

# Conseil municipal du 21 mars 2016 extraits

Voici le budget primitif communal de 2016

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES	PREVISIONS	RECETTES	PREVISIONS
charges à caractère général	253 402,00	résultat reporté	110 491,43
charges de personnel	452 980,00	atténuation charges de personnel	61 000,00
atténuation de produits	2 800,00	produits du domaine	91 915,00
virement vers section investissement	187 610,69	impôts et taxes	653 015,00
opération ordre	-	dotations et subventions	125 841,00
autres charges de gestion courante	120 069,74	autres produits de gestion courante	8 000,00
charges financières	39 000,00	produits financiers	-
charges exceptionnelles	2 400,00	produits exceptionnels	8 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 058 262,43</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 058 262,43</b>

### INVESTISSEMENTS

DEPENSES	PREVISIONS	RECETTES	PREVISIONS
immobilisations incorporelles	12 538,00	subvention investissement	66 109,00
immobilisations corporelles	44 454,00	emprunts et dettes	100 000,00
opérations d'équipement	371 590,69	dotations et fonds divers	50 535,00
emprunts et dettes	84 000,00	réserves (1068)	274 874,51
report déficit investissement	166 546,51	virement de la section fonctionnement	187 610,69
<b>TOTAL</b>	<b>679 129,20</b>	<b>TOTAL</b>	<b>679 129,20</b>

*L'intégralité du conseil municipal est consultable en mairie ou sur le site de la ville*

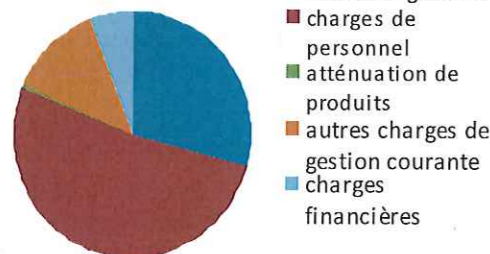
# Conseil municipal du 29 Février 2016...

COMPTE ADMINISTRATIF 2015  
présentant un résultat de fonctionnement de 385 365.94 € et un déficit d'investissement de 166 546.51 €  
soit un résultat global de 218 819.43 €

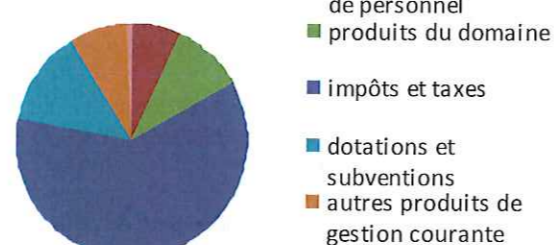
## FONCTIONNEMENT

DEPENSES	PREVISIONS	REALISATIONS	RECETTES	PREVISIONS	REALISATIONS
charges à caractère général	251 600,00	222 961,60	résultat reporté	-	-
charges de personnel	407 164,00	395 355,50	atténuation charges de personnel	63 000,00	75 980,76
atténuation de produits	3 247,00	2 657,00	produits du domaine	112 565,00	113 976,82
virement vers section investissement	277 261,00	-	impôts et taxes	659 912,00	705 250,74
opération ordre	-	-	dotations et subventions	159 650,00	152 323,95
autres charges de gestion courante	99 465,00	97 180,10	autres produits de gestion courante	90 000,00	92 420,83
charges financières	46 000,00	44 538,72	produits financiers	10,00	5,76
charges exceptionnelles	400,00	-	produits exceptionnels	-	8 100,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 085 137,00</b>	<b>762 692,92</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 085 137,00</b>	<b>1 148 058,86</b>

### Dépenses de fonctionnement

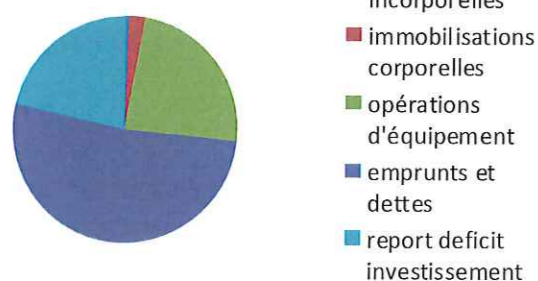


### Recettes de fonctionnement

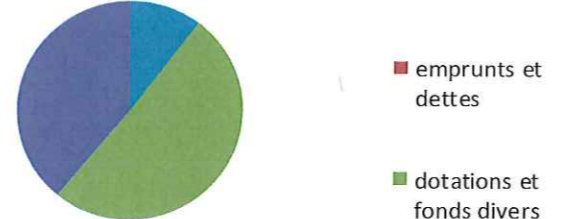


INVESTISSEMENTS					
DEPENSES	PREVISIONS	REALISATIONS	RECETTES	PREVISIONS	REALISATIONS
immobilisations incorporelles	2 538,00	2 538,00	subvention investissement	63 840,00	39 962,00
immobilisations corporelles	18 077,01	13 220,80	emprunts et dettes	-	-
opérations d'équipement	249 110,38	131 669,51	dotations et fonds divers	183 987,38	196 128,45
emprunts et dettes	288 123,66	287 969,32	réserves (1068)	151 098,73	151 098,73
report déficit investissement	118 338,06	118 338,06	virement de la section fonctionnement	277 261,00	-
<b>TOTAL</b>	<b>676 187,11</b>	<b>553 735,69</b>	<b>TOTAL</b>	<b>676 187,11</b>	<b>387 189,18</b>

### Dépenses investissements



### Recettes investissements



## Vie locale...



L'association des Cavaliers de Kersantec et le Comité des Raids d'Endurance Equestre du Finistère organisent la deuxième édition d'une course d'endurance 10,20,40, 60 km : **LE DIMANCHE 12 JUN 2016 à LOCROGAN**-Restauration sur place et baptême poneys.

### ♦ CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2016

La municipalité propose aux Locronanais de participer au concours des « Maisons Fleuries ». Ce concours est initié par Finistère Tourisme dans le cadre de la campagne « Fleurir le Finistère ». Il valorise et récompense les actions menées par les particuliers en faveur de l'embellissement et du fleurissement, un embellissement apprécié par les visiteurs qui repartent avec une belle image de Locronan. L'inscription se fait, soit en Mairie ou au 02 98 51 80 80 avant le 15/05/2016.

#### Les catégories :

- 1 ère catégorie :Établissements accueillant la clientèle touristique (hôtels, restaurants, locations saisonnières, campings privés)
- 2e catégorie :Maisons avec jardin très visible de la rue
- 3e catégorie :Balcons, terrasses, fenêtres, petits jardins de moins de 100 m<sup>2</sup>.
- 4e catégorie :Espaces le long de la voie publique (talus, murs) et espaces collectifs (lavoirs, fontaines, îlots dans les lotissements).
- 5e catégorie :Maisons de retraite, centres hospitaliers impliquant les résidents, écoles, centre de loisirs, fleuris par les enfants.
- 6e catégorie :Exploitations agricoles en activité.

Le jury procédera aux visites des jardins début juin, la remise des prix se fera en octobre avec de nombreux lots



### ♦ RAPPEL À TOUS LES LOUEURS OU COMMERÇANTS

Tout changement d'affectation de locaux, de changement de devanture, d'enseigne est soumis à déclaration auprès de la Mairie. N'hésitez pas à venir vous renseigner et éventuellement à monter un dossier

## Enfance...

Activités pour les assistantes maternelles de Locronan, et les enfants qu'elles accueillent, à l'ALSH de Locronan durant les travaux à Plogonec :

#### En Avril:

- vendredi 1 avril: jeux libres, vendredi 22 avril: Jeux libres, vendredi 29 avril : " psychomotricité" avec Claire d'Horne Corbel.

Deux ateliers de psychomotricité parents-enfants sont proposés le samedi 23 Avril 2016, à 9h30 et à 10h30, sur inscription auprès du RAM, au Pôle enfance de Guengat.

#### En Mai:

- vendredi 20 mai : jeux libres, et exceptionnellement le jeudi 26 mai : jeux libres

Accueils sur RDV pour les parents employeurs ou futurs employeurs d'assistantes maternelles ou pour les assistantes maternelles à la mairie de Locronan : jeudi 14 avril de 14h à 17h et à la mairie de Plogonec : jeudi 12 mai de 14h à 17h, Possibilités de joindre les animatrices Yvonne Beuze et Yannick Colloch au : 02. 98. 98. 38 42. Ne pas hésiter à laisser un message, ou par Mail : ram-4ppl.caffinistere@caf.cnafmail.fr

#### INSCRIPTION A L'ECOLE ANNEE SCOLAIRE 2016/2017.

Si vous avez des enfants en âge d'être scolarisés pour la première fois pour rentrée scolaire 2016/2017 ou si votre enfant change d'établissement, nous vous demandons de prendre contact rapidement avec l'école Anne de Bretagne pour les inscriptions au numéro suivant : 02 98 91 75 93.





## DIMANCHE 10 AVRIL

- Rendez-vous avec les trésors de L'INDE à 17 heures Espace Ti Lokorn



## EN MAI

- Le JEUDI 05 MAI : passage de la « Redadeg » à LOCRONAN
- Le SAMEDI 07 MAI de 9 h à 13 heures marché aux fleurs place de la mairie.
- Rendez-vous le SAMEDI 07 MAI : à 17 heures place de l'église pour la plantation de l'Arbre de Mai
- Rendez-vous le DIMANCHE 08 MAI à 11 heures place de l'église pour la commémoration de la fin de la guerre 39-45 en Europe

L'association « DANSERIEN BRO LOKORN » organise un Fest-noz le : **SAMEDI 23 AVRIL 2016** à la salle Ti Lokorn, à 21 heures. Entrée : 6 €



Au programme -Diatonik bro lokorn -Caradec et Huellou-Hélias et Gonidec



**Balade Découverte** du Bois du NEVET Le **DIMANCHE 22 MAI** à 10 heures 30 .RDV à l'entrée du bois côté Locronan. Animation par Mr Stéphane Marc, garde ONF, sur une boucle de 4 kms. Apporter le pique-nique pour ceux qui le souhaitent. Réservation obligatoire au : 06/65/05/23/66



FEU DE LA ST JEAN gratuit : **SAMEDI 18 JUIN** - parking st Germain.

FEST NOZ dans le cadre « il était une fois le métal » à 21 heures. La maîtrise des métaux a changé la face du monde. Le feu, le bronze, le fer... Cette histoire multimillénaire sera dévoilée à travers de vivants spectacles d'archéoméallurgie. Conférences, visites guidées, expositions, marché d'artisans d'art et de couteliers de THIERS



FÊTE de la musique : **SAMEDI 25 JUIN** dès 18 heures place de la mairie

# Informations pratiques ...

Le maire Antoine GABRIELE et les adjoints vous reçoivent **sur rendez vous** :

Antoine GABRIELE, maire : le mardi matin, mercredi matin et samedi matin.

Jacqueline LE GAC : Tourisme, Commerce, Information et communication, Enseignes et façades : samedi matin.

Eliane BRELIVET : Finances, juridique, économie : samedi matin.

Thierry CAUBET : Travaux, Bâtiment, Voirie, Environnement, et urbanisme : vendredi après-midi et samedi matin.

mairiedelocronan@wanadoo.fr www.villedelocronan.fr  
Tel : 02.98.51.80.80 Fax : 02.98.51.81.20

ALSH : 02.98.51.80.75.

et ou : anim-culture@villedelocronan.fr

Horaires d'ouverture de la mairie						
	L	M	M	J	V	S
Matin				9h à 12h		
Après-midi	14 à 17 h	x		14 h à 17h		x

Office du tourisme : www.locronan-tourisme.com  
Courriel : office.tourisme.locronan@orange.fr tél : 02.98.91.70.14.

Bibliothèque : mercredi de 17h à 19h et le samedi de 14h à 15h30

Ti ar Soñj : 02.98.91.73.97. www.tiarsonj.fr Email: tiarsonj@gmail.com

Musiques aux Étoiles : www.cilt-locronan.fr  
Email : musiquesauxetoiles.locronan@orange.fr

A.D.M.R. Plogonnec : du lundi au vendredi de 9 à 12h, de 14 à 16h.  
02.98.91.84.96.

Déchèteries : Quimper Nord, lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9 h à 12 h 14 h à 18 h ; mardi et jeudi 14 h-18 h.

Guengat du lundi au vendredi 14 h-18 h, samedi 9 h-12 h, 14h-8h

Borne Abi 29 : sur le parking de Mission et au stade de foot.

Cabinet infirmier : 02.98.91.73.53

Urgences médicales : 15 Pompiers : 18 Gendarmerie : 17

Taxi : Allo Taxi Lokorn : 06.82.82.56.56

Horaires des messes : 16-17 avril : 18 h Plomodiern -10h30 Cast  
23-24 avril : 18h Quéménéven -10H30 Ploéven  
30/04-01/05: 18h Locronan -10h30 Plonevez

Horaires de la Poste : du lundi au samedi de 10h00 à 12h

## Keleier Lokorn

Ville de Locronan  
Kêr Lokorn



## AVRIL 2016...

Chers administrés, chers amis,

Le Bénévolat, une richesse précieuse.

Le nombre impressionnant de bénévoles qui agissent autour de nous, souvent dans la discrétion, constitue une richesse dont nous devons tous prendre conscience.

S'il est vrai que certaines personnes préfèrent leur confort et leur tranquillité personnelle, il existe beaucoup de femmes et d'hommes, jeunes ou plus âgés, qui choisissent de consacrer une partie de leur temps au service des autres. Cela est vrai dans un grand nombre de domaines : associatif, sportif, culturel, social, caritatif, municipal ... Nous connaissons tous des personnes qui donnent de leur temps pour accompagner des enfants ou des jeunes et les aider à s'épanouir, des personnes handicapées ou âgées qui attendent une aide morale dont elles ont trop souvent besoin. Partout autour de nous, de nombreux bénévoles agissent.

Parfois, en raison des contraintes économiques, le bénévolat est d'ailleurs devenu un complément indispensable au bon fonctionnement de certaines institutions.

Nous connaissons tous des personnes qui consacrent une partie de leur temps et surtout de leur cœur pour permettre à tous de bénéficier de l'enrichissement des autres dans tous ces domaines. C'est le cas, par exemple, dans le domaine culturel, l'accès à la culture étant un droit pour tous.

Nous leur devons toute la reconnaissance de la société.

Il existe aussi au niveau communal des personnes qui acceptent ou se proposent spontanément d'apporter leur concours aux activités ou aux manifestations qui se déroulent sur le territoire de leur commune et pour lesquelles les élus et les services municipaux ne peuvent suffire.

Récemment, à l'occasion du premier semi-marathon Locronan-Quimper, nous avons eu la satisfaction de voir se former une belle équipe, elle a assuré le service d'ordre et la sécurité avec une grande conscience et avec professionnalisme. Ainsi, dès le départ de la course, tout le matériel s'est trouvé rangé et débarrassé afin de permettre aux visiteurs de se promener en toute tranquillité. Quelle satisfaction !

Le nombre des bénévoles qui s'engagent chaque année désormais lors des illuminations de fin d'année est impressionnant et réconfortant. Sans eux, une manifestation d'une telle ampleur ne serait plus possible, nous devons tous en être conscients. Ces bénévoles viennent de Locronan, mais aussi de communes voisines qui sont conscients de l'intérêt d'un tel événement. C'est bien la preuve que la conscience collective dépasse les limites communales. Quel encouragement !

Et puis, je n'oublie pas ceux qui sont toujours prêts à donner un coup de main, à intervenir dès qu'un petit problème peut et doit être réglé sur le champ !

A tous, je veux dire ma reconnaissance profonde ainsi que celle de tout le Conseil Municipal.

« Le bénévolat a tellement de valeur qu'il n'a pas de prix »

Tud Lokorn, mignonned kaezh

Al labour a-youl vat, ur binvidigezh priziuz

An niver bras-kenañ a dud a-youl vat hag a ra traoù tro-dro deomp, hep ober trouz peurliesañ, a ya d'ober ur binvidigezh hag a rankomp holl kemer skiant anezhi.

M'eo gwir ez eus tud hag a gav gwelloc'h bezañ en o aez ha chom sioul ez eus kalz a verc'hed hag a baotred, tud yaouank pe tud kos-hoc'h, hag a zibab gouestlañ ul lodenn eus o amzer e servij ar re all. Gwir eo an dra-se war un niver bras a dachennoù, pe e vefe war dachenn ar sport, ar sevenadur, ar sokial, ar garitez pe war hini aferioù ar gumun... Anavezout a reomp holl tud hag a ro eus o amzer evit harpañ bugale pe tud yaouank pe evit sikour anezho da vleuniañ, tud nammet pe tud oadet a c'hortoz ur skoazell spered hag o devez re ezhomm anezhi alies. E pep lec'h, tro-dro deomp ez eus e-leizh a dud a-youl vat a ra traoù.

A-wechoù, en abeg d'ar verrentez argant, eo deuet al labour a-youl vat, a-hend-all, da vezañ un dra ha ne c'haller ket tremen heptañ evit ma'z afe mat lod eus an ensavadurioù en-dro.

Anavezout a reomp holl tud hag a laka ul lodenn eus o amzer ha dreist-holl eus o c'halon evit ma c'hall an holl tennañ o mad eus ar binvidigezh degaset gant ar re all en holl dachennoù-se. Evel-se emañ, da skouer, war dachenn ar sevenadur, evit reiñ digor d'ar sevenadur hag a zo ur gwir evit an holl.

Ret eo deomp diskouez holl anaoudegezh ar gevredigezh dezho.

Bez' ez eus tud ivez er c'humunioù hag a asant pe a ginnig, anezho o-unan, kemer perzh en obererezhioù pe en abadennoù a vez aozet en o c'humun ha ma n'eus ket a-walc'h gant perzh an dilennidi ha servijoù ar gumun.

Nevez zo, e-pad ar c'hentañ hanter-varaton Lokorn-Kemper, omp bet laouen o welet ur skipailh kaer o sevel. Graet o doa war-dro ar servij urzh hag ar surentez ha labouret o doa gant skiant vat hag evel tud a vicher. Evel-se, kerkent ha ma oa loc'het ar redadeg, e oa bet renket an dafar ha diac'hubet an dachenn evit ma c'hallje ar weladennieren bale ken sioul ha tra. Pebezh kontantamant !

Un estlamm hag ur frealz eo an niver a dud a-youl vat a laka o foan bep bloaz hiviziken e-pad sklêrijennadeg dibenn ar bloaz. Hepto ne c'hallfemp ket kas un abaden ken bras en-dro, ret eo deomp holl gouzout an dra-se. Dont a ra an dud a-youl vat-se eus Lokorn, met ivez eus kumunioù tro-dro rak kompren a reont petra a c'hall degas un abaden seurt-se. Diskouez a ra mat ez a emskiant a-stroll an dud en tu-hont da harzoù ar c'humunioù. Pegen kalonekaus eo !

Ha neuze, ne zisoñjan ket ar re a zo prest atav da reiñ dorn, da ober un dra bennak kerkent ha ma vez ur gudennig a c'hall hag a rank bezañ diskoulmet a-benn-kaer !

D'an holl ac'hanoc'h hon eus c'hoant, me hag an holl Guzulieren-kêr, da lavaret pegen anaoudek omp en ho keñver.

« Al labour a-youl vat en deus kement a dalvoudegezh ma n'en deus ket priz ebet »